



A QUELQUES JOURS DES EVALUATIONS CE1,

POINT SUR LE DOSSIER

Les évaluations CE1 de mai 2009 font partie du nouveau dispositif institué cette année par le ministère.

Si, au SE-UNSA, nous ne contestons pas par principe les évaluations, nous disons que le contenu, les modalités de saisie et de remontée des résultats ne répondent pas aux objectifs affichés par le ministère.

Sommes-nous dans la même situation qu'en janvier ? La réponse est non.

En janvier, les consignes intersyndicales de tri sélectif des exercices et donc par conséquent de non utilisation du logiciel de l'administration étaient justifiées par :

- la date de passation des épreuves (janvier 2009 au lieu de la fin d'année) ;
- les craintes liées à la diffusion d'un palmarès des écoles.
-

Si le ministre a dû admettre la légitimité de ces arguments en janvier, la crédibilité d'un copié collé de ces consignes pour les évaluations de mai est entièrement posée. Le bilan CE1 est bien en fin d'année scolaire et, suite à l'action menée en janvier, le ministre s'est engagé publiquement à ne pas diffuser les résultats école par école. Le SE-UNSA n'exposera pas les collègues à des sanctions financières sans argument pour les défendre.

En conclusion, le SE-UNSA n'appelle pas au boycott des évaluations CE1.

Comment continuer à agir efficacement ?

Le SE-UNSA n'est pas réfractaire par principe aux évaluations. Il considère qu'elles doivent permettre aux enseignants de constituer des repères pour la construction de leur projet pédagogique, pour les élèves de leur classe mais aussi pour le projet de l'école.

Pour le SE-UNSA, c'est bien l'ensemble du dispositif des évaluations nationales qui doit être revu en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Le SE-UNSA a donc décidé de poursuivre l'action auprès du ministre pour obtenir qu'il prenne en compte ses exigences formulées dans l'intérêt des enseignants et de leurs élèves.

C'est pourquoi le SE-UNSA vous appelle à vous y associer en signant et en faisant signer massivement la lettre ouverte au ministre ci-jointe.

Le SE-UNSA vous tiendra informés des suites de cette action.



Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance des modalités de passation des évaluations nationales de CE1.

Vous affirmez, comme pour les évaluations CM2, que ce dispositif permettra tout à la fois de mesurer les acquis des élèves, de disposer d'évaluations bilans pour engager des remédiations, d'informer les parents, de disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements, et de créer un instrument de pilotage du système éducatif.

Nous attirons votre attention sur le degré de complexité de certains exercices qui placeront artificiellement des élèves en échec. En outre, les modalités d'évaluation que vous avez retenues obéissent davantage à une logique technocratique qu'éducative. Conçues sur un mode binaire, elles ne permettront pas une connaissance fine des acquisitions des élèves.

Par ailleurs, le calendrier serré et le protocole complexe de saisie et de remontées des résultats, seront vraisemblablement sources de nombreuses difficultés et erreurs à chacune des étapes.

La multiplicité des objectifs que vous assignez à ces évaluations fait douter de leur efficacité et ne manquera pas de nourrir une grande confusion. Bien sûr, des évaluations nationales sont utiles, voire indispensables, pour faire le point régulièrement sur les performances du système éducatif, permettre sa régulation et mettre en œuvre des politiques qui permettent de pallier les difficultés et de remédier aux faiblesses du système. Mais ces objectifs peuvent être atteints par des évaluations portant sur des échantillons représentatifs, ce qui permettrait d'échapper au principal effet « pervers » à terme de ces évaluations, un travail dans les classes centré uniquement sur ce qui sera évalué au détriment du développement de compétences indispensables mais non évaluées par les tests.

Vous vous êtes engagés, lors des évaluations CM2, à ne pas publier les résultats école par école. Nous tenons à vous rappeler à quel point nous sommes attachés au respect de cet engagement afin d'éviter les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons aujourd'hui instamment, d'engager des discussions pour construire un outil garantissant véritablement la confidentialité des résultats et permettant une régulation effective et efficace des enseignements, dans le souci de la réussite de tous les élèves.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nom Prénom	Ville	Signature

A retourner pour le 10 juin à :

SE-UNSA Secteur Education 209 bd St-Germain 75007 Paris - Fax : 01 44 39 23 63